



MAIRIE de SAINT-CANNAT
13760

Séance du 12 décembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	19
Représentés	8

N° 2024-082

Acquisition
d'espace de voirie
au Domaine de la
Frégate

L'an deux mille vingt-quatre et le douze décembre à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le six décembre deux mille vingt-quatre conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Jacky GERARD, Maire.

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, D. CAMHI, Y. FALCHI, L. MAURIZIO, J.P. VENTURINI, D. BARBIER, G. SORBA, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, S. BOULINGUEZ, M. RIBES, V. PELLISSIER, C. FREMY, M. CUTILLO, G. BESSE, C. BARRIERE.

Absents excusés : D. PETIT représenté par M. CATELIN, A. RUBIOLO représentée par G. SORBA, P. BUISSON BAUMELOU représenté par M. RIBES, S. ROCHEZ représentée par G. BESSE, J. PRUNARET représenté par C. BARRIERE, A. L. FALQUERO représentée par J. LEVI VALENSI, M.L. VOLAND représentée par J.P. VENTURINI, M. SOONEKINDT représenté par M. CUTILLO, C. POULIQUEN, C. MARTIN.

Mickaël CUTILLO a été élu secrétaire.

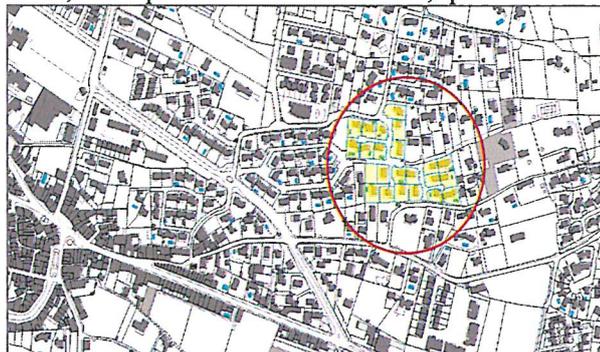
Vu l'article L 1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Vu l'arrêté de permis de lotir, délivré le 20 juin 1994, à la Société Méridionale d'Aménagement Foncier pour la création du lotissement Domaine de la Frégate ;

Vu l'arrêté préfectoral portant transfert d'office dans le domaine public communal de Saint-Cannat, des voies du lotissement Domaine de la Frégate en date du 20 octobre 2000 ;

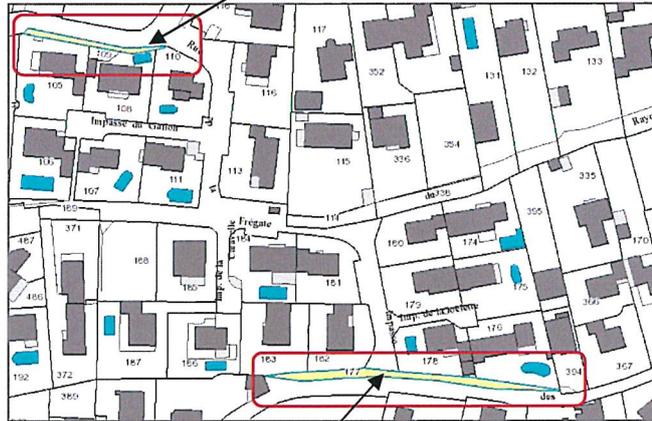
Considérant l'accord écrit de la Société Méridionale d'Aménagement Foncier, sise Espace Beauvalle, Bâtiment C, 6 rue Mahatma Gandhi, 13 090 Aix-en-Provence, représentée par son gérant, Monsieur Antoine MOREL, en date du 25 novembre 2024 ;

Lors de l'incorporation des voies du lotissement Domaine de la Frégate en octobre 2000, deux parcelles ont été omises, qu'il convient aujourd'hui de régulariser.



Lotissement Domaine la Frégate

Parcelle BV 109 (89 m² cadastrés)
Sise chemin de Queyrelier



Parcelle BV 177 (243 m² cadastrés)
Sise sentier des Bouïres

Par courrier reçu en mairie le 25 novembre 2024, la Société Méridionale d'Aménagement Foncier a transmis son accord écrit à la Commune pour procéder à la cession des parcelles susmentionnées, pour 1€.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

..... **DECIDE :**

- D'autoriser Monsieur le maire, ou en son absence durable Monsieur l'adjoint délégué à l'urbanisme, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition des parcelles cadastrées BV 109 et BV 177 pour 1 € (un euro) ;
- De préciser que l'ensemble des frais relatifs à cette procédure (rédaction des actes, publicité foncière...) sera pris en charge par la commune ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en son absence durable Monsieur l'adjoint délégué à l'urbanisme, à signer tout type de document se rapportant à la présente affaire, y compris le ou les actes notariés.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Michaël CUTILLO



Le Maire,
Jacky GERARD

Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture le : 19 DEC. 2024
Affiché le : 19 DEC. 2024